

Districts électoraux.	Officiers rapporteurs.	Date de l'élection des membres.	Réception du Rapport.	Membres élus.
<i>Province de la Colombie-Britannique</i>		1872.	1872.	
Cariboo.....	Henry M. Ball, Ecr.....	6 sept.	2 oct.	*Joshua Spencer Thompson, Ecr.
New Westminster....	Arthur T. Bushby, Ecr.....	23 août.	12 sept.	*Hugh Nelson, Ecr.
Vancouver.....	Andrew C. Elliott, Ecr.....	28 „	18 „	*Hon. Sir Francis Hincks, K. C. M. G.
Victoria.....	Augustus F. Pemberton, Ecr.....	3 sept.	10 oct.	Henry Nathan jeune, Ecr., Amos de Cosmos, Ecr.
Yale.....	Peter O'Reilly, Ecr.....	11 oct.	12 nov.	Edgar Dewdney, Ecr.

*Acclamation.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE
EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en chancellerie,
Canada.

OTTAWA, 25 janvier 1873.

ALFRED PATRICK, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

CANADA

DUFFERIN.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni et de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A l'officier rapporteur du district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario.

Enregistré, 15 j^r 1872,
in lib. 10, folio 112.
(Signé), J. C. AIKENS,
Secrétaire d'Etat et
registraire général du
Canada.

(Endossé.)

Reçu ce bref le 18^{me} jour
de juillet 1872.

(Signé),

RICH. JAMES BELL,
Officier rapporteur.Bref du district électoral
du comté de Muskoka.Retourné ce 18 septembre
1872.

(Signé),

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en
Chancellerie, Canada.

afin que, à défaut de tels pouvoirs, ou à raison de l'élection irrégulière de tel membre ou représentant, les dites affaires ne puissent en aucune manière rester inachevées.

Et nous voulons que, après que ce choix aura été fait comme susdit, vous fassiez et transmettiez avec toute la diligence convenable et conformément à la loi promulguée à cet égard, votre rapport à notre greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada, avec notre présent bref.

SALUT :

CONSIDÉRANT que, de l'avis de notre Conseil privé du Canada pour des affaires de la plus haute importance, relatives à l'état et à la défense de notre Puissance du Canada nous avons ordonné à notre Chambre des Communes de se réunir en notre cité d'Ottawa, samedi, le vingtième jour d'octobre prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les grands hommes et le sénat de notre dite Puissance;

Nous vous commandons, en conséquence, et vous enjoignons fortement, après avoir lancé une proclamation dans le district électoral du comté de Muskoka, dans la province d'Ontario, dans notre dite Puissance, sur réception de ce présent bref, fixant un jour et un lieu pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral du comté de Muskoka dans notre Chambre des Communes, de faire choisir en toute liberté et franchise, aux dits jour et lieu, un membre ou représentant, le plus habile et le plus digne pour représenter le dit district électoral du comté de Muskoka, dans notre Chambre des Communes, par ceux qui seront présents au dit jour d'élection, qui sera fixé par telle proclamation, et d'enjoindre à la dite personne ainsi élue de se rendre à la dite Chambre des Communes, de manière à ce que le dit membre ou représentant soit muni d'amples et suffisants pouvoirs pour lui-même, et les bourgeois du dit district électoral du comté de Muskoka, pour faire et approuver tout ce qui, par la faveur de Dieu, pourra là et alors être prescrit par le Conseil commun de notre dite Puissance à l'égard des dites affaires,